

GRILLE DE SELECTION

(utilisée en comité de programmation)

La Grille de sélection a pour objectif de répondre aux obligations réglementaires européennes :

- Les GAL effectuent les missions suivantes « (...) élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection » (R2021/1060 – art 33)
- Ces critères de sélection visent à garantir l'égalité de traitement des demandeurs, une meilleure utilisation des ressources financières et le ciblage de l'aide en conformité avec la finalité des interventions » (R2021/2115, article 79)

Fiche-action LEADER :	FEADER sollicité :	€
Intitulé du projet et maître d'ouvrage :		

Rayonnement de l'action (cf. point A de la fiche-projet)		
Le projet rayonne à l'échelle d'un territoire local ou communal (1)		
Le projet rayonne à l'échelle d'un bassin de vie ou à l'échelle intercommunale (2)		
Le projet rayonne à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers, voire au-delà (3)		
A. Notation 1 ou 2 ou 3		/3
Effets attendus vis-à-vis des objectifs du programme LEADER (cf. point B de la fiche-projet)		
Le projet répond à un des objectifs du programme LEADER (0,5)		
Le projet répond à plusieurs objectifs du programme LEADER (1)		
B. Notation 0,5 ou 1		/1
Inscription du projet dans une démarche de développement durable (cf. point C de la fiche-projet)		
Le projet ne s'inscrit pas dans une démarche de développement durable (0)		
Le projet répond à 1 des 5 enjeux du développement durable (1)		
Le projet répond à plusieurs des 5 enjeux du développement durable (2)		
Le projet répond aux 5 enjeux du développement durable (3)		
C. Notation de 0, 1, 2 ou 3		/3
Dimension innovante du projet (cf. point D de la fiche-projet)		
Le projet améliore une opération existante (1)		
Le projet est inédit sur le territoire du GAL (2)		
Le projet est totalement nouveau et expérimental (3)		
D. Notation 0, 1, 2 ou 3		/3
Caractère partenarial et collectif du projet (cf. point E de la fiche-projet)		
Le projet est mené par un seul acteur, sans concertation (0)		
Le projet est mené avec un nombre restreint d'acteurs issus d'un seul secteur avec une concertation restreinte (1)		
Le projet est mené en associant des acteurs locaux publics et/ou privés, de divers secteurs, et/ou mobilise les habitants/usagers (2)		
E. Notation de 0, 1 ou 2		/2
Effet levier du financement LEADER (cf. point F de la fiche-projet)		
Sans l'aide Leader, le projet se réaliserait dans les mêmes conditions (0)		
Sans l'aide Leader, le projet se réaliserait mais pas immédiatement ou différemment (0,5)		
Sans l'aide Leader, le projet ne se réaliserait pas (1)		
F. Notation 0, 0,5 ou 1		/1
Viabilité financière du projet (cf. plan de financement partie 1 et point G de la fiche projet)		
Le plan de financement soulève des réserves (0)		
Le plan de financement est jugé réaliste (0,5)		
Capacité financière du porteur de projet à mener à terme son projet (1)		
G. Notation de 0, 0,5 ou 1		/1
Caractère transférable du projet – Point Bonus (cf. point H de la fiche-projet)		
H. Notation de 0 ou 1		/ 1
TOTAL A+B+C+D+E+F+G +H		/15*

*Un projet obtenant < ou = à 6 points ne remplit pas les conditions permettant d'obtenir une subvention FEADER-LEADER.

A partir de 7 points, le projet est éligible à une subvention FEADER-LEADER

A partir de 10 points, le projet est exemplaire.